

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 4 février à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 24 janvier 2025,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU,
Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT, Christelle GIRAUD,
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

(dont 0 mandat)

Absents : Éric MILLET, Cécile THOMAS, Thibault BONNANFANT et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : François GUILLOT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 6 février 2025

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024
(délibération n° 2025-02-04)

Le maire présente le compte de gestion 2024 du comptable du service de gestion comptable de Saint-Maixent-l'École correspondant au compte administratif 2024 de la commune puis demande aux membres du conseil municipal de s'exprimer sur le dernier.

Par un vote unanime à main levée, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2024 du comptable du service de gestion comptable de Saint-Maixent-l'École.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,
François GUILLOT